

Développement durable: un état d'esprit

Des petites communes peuvent faire du développement durable la base de leur action, en utilisant les économies d'énergie, la préservation des paysages, l'éducation à l'environnement et l'éco-habitat comme leviers pour protéger et mettre en valeur l'identité locale.

Ayen: une démarche globale

La commune d'Ayen (700 habitants, Corrèze) a finalisé une démarche de développement durable initiée depuis plusieurs années en présentant un Agenda 21 local. Le diagnostic territorial effectué par l'association Notre village a permis au comité de pilotage (habitants et membres du conseil municipal) de hiérarchiser et de planifier 55 actions sur la période 2006-2013. Ayen est le plus petit village en France à avoir obtenu, en 2007, la reconnaissance de son Agenda 21 local.

« Depuis des années, je me suis investi dans l'association Notre village, dont l'objectif premier était de lutter contre la désertification rurale en incitant les villages de moins de 2 000 habitants à mettre en place une politique d'accueil, explique **Paul Reynal**, maire d'Ayen. Vers la fin des années quatre-vingt-dix, lorsque le flux migratoire s'est inversé, l'association a évolué vers la mise en place d'une éthique de comportement pour préserver nos territoires de la rurbanisation. Nous avons élaboré la "Charte des villages de l'an 2000", à connotation environnementale, puis la "Déclaration des droits et des devoirs des villages", adoptée en 2000, prenant en compte les composantes environnementale, sociale et économique.

L'association a adapté le référentiel national des Agendas 21 aux territoires ruraux, sous forme d'un cahier des charges agréé en 2004 par le ministère de l'Écologie et du Développement durable. Les villages de moins de 2 000 habitants peuvent ainsi construire l'équivalent d'un Agenda 21 à partir de

la charte "Notre village, terre d'avenir". Quinze villages de l'association ont expérimenté ce concept, 13 ont obtenu le label "Notre village, terre d'avenir". En 2007, cette démarche a été reconnue en tant qu'Agenda 21 par le ministère de l'Écologie.

Parmi les actions mises en œuvre à Ayen, citons les travaux destinés à économiser l'énergie pour réduire les émissions de CO₂, lors de la rénovation et de l'agrandissement de l'école maternelle qui accueille 80 élèves (laine minérale pour isoler les plafonds, isolation extérieure des murs, double vitrage, réfection des canalisations de chauffage, installation d'une chaudière à fuel basse température avec recyclage des fumées, optimisation du programme de régulation du chauffage, système automatique d'allumage et d'extinction des lumières, ampoules basse consommation...).

Pour protéger les milieux et les ressources et diminuer le tonnage d'ordures ménagères incinérées, le tri sélectif a été mis en place dans la commune et au village de vacances VVF; les artisans, commerçants et les services de la commune ont été sensibilisés à la récupération et à la revente des cartons qui sont entreposés par la commune et repris par un récupérateur; tous les services de la commune ont signé une charte pour réduire la consommation de papier et recycler les cartouches d'encre; à la mairie et à la bibliothèque, un panneau informe sur les économies d'énergie et la réduction des déchets; l'utilisation de désherbant a été réduite de 75% dans la démarche de fleurissement communale.

Un Relais services publics s'appuyant sur les TIC a été mis en place

par la commune pour permettre l'accès aux informations et aux services relevant de plusieurs organismes publics ou administrations (social, habitat, emploi...). Ce relais a accueilli 217 personnes en 2007 et 1 164 en 2008. En 2008, il a permis d'éviter de parcourir 72 000 kilomètres pour rechercher des informations, ce qui aurait généré plus d'une tonne de CO₂. Par ailleurs, le service de covoiturage mis en place par la commune et labellisé par la préfecture le 18 juillet 2007, répond aux besoins de la population intercommunale.

Sensibiliser la population

Pour qu'une telle démarche globale soit efficace, il faut disposer d'un comité de pilotage actif et ouvert à tous les acteurs locaux, et communiquer auprès de la population. C'est pourquoi la commune a créé un café éco-citoyen avec une soirée trimestrielle thématique sur le développement durable. Le DVD "Village terre d'avenir" permet aux habitants de mieux visualiser la démarche Agenda 21 local et les 55 actions programmées et un guide est remis aux nouveaux arrivants. La sensibilisation des habitants au développement durable s'effectue également à travers le site Internet de la commune, des lettres d'information, la participation à la semaine du développement durable. Un registre en mairie et un courriel permettent de collecter les suggestions, le conseil municipal est délocalisé dans les différents hameaux, 5 électeurs tirés au sort sont invités à chaque conseil, une réunion annuelle permet de présenter les projets à la population. »